Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le
ID : 033-200070893-20220524-2022_03_224-DE

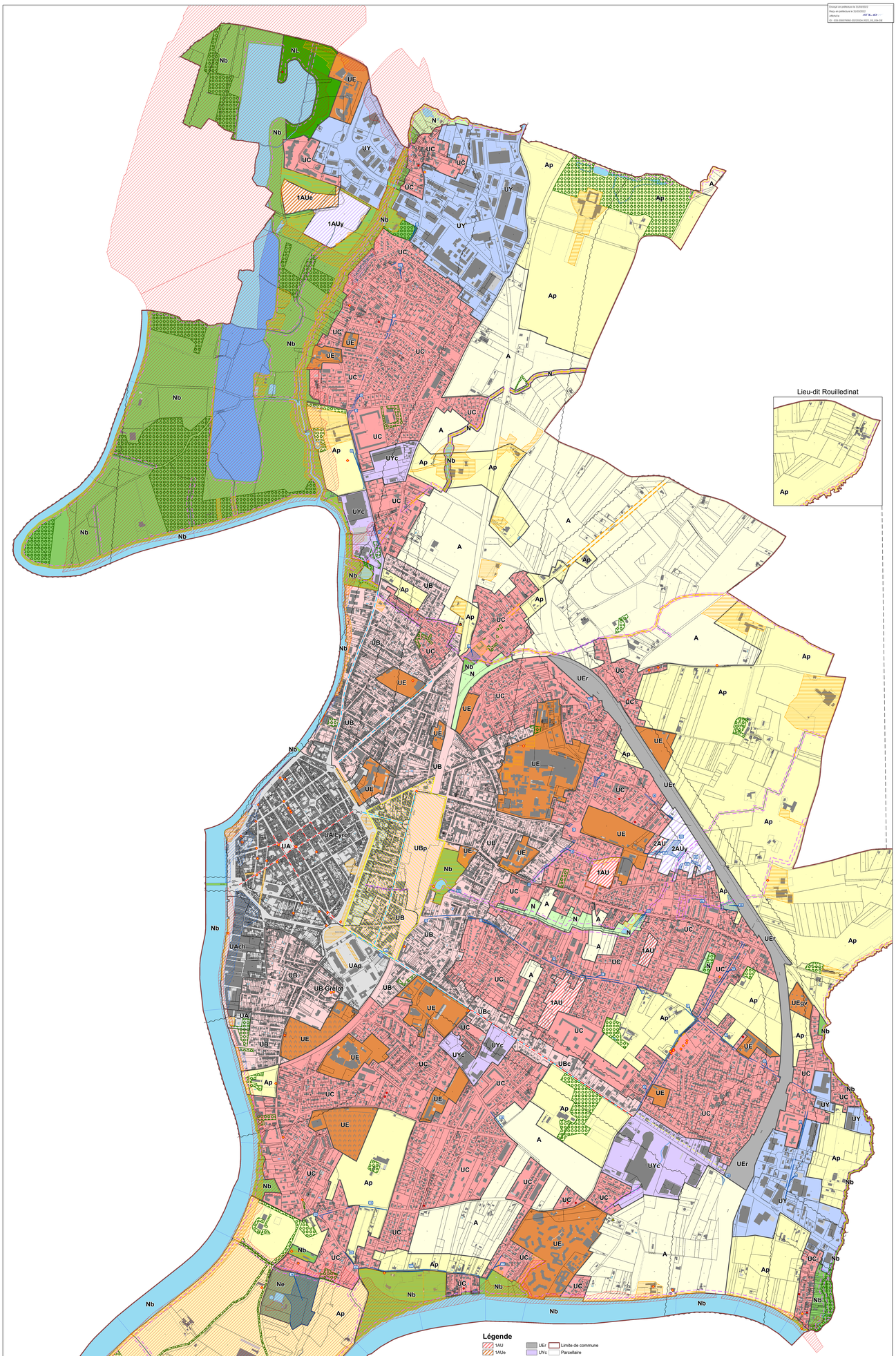

Légende

- 1AU
- 1AUe
- 1AUy
- 2AU
- 2AUy
- UA; UAch; UAp
- UB; UBc; UBp
- UC
- UE; UEgv
- UEr
- UYc
- UY
- A
- Ap
- N
- Nb
- Ne
- NL
- Limite de commune
- Parcellaire
- Hydrographie
- Bâti dur
- Bâti léger
- Subdivision fiscale
- Construction récente ou en cours
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'établissement de santé
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation de bureau ou d'équipements d'intérêt collectif
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 (bâti) ou L.151-23 (végétal)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 (bâti) ou L.151-23 (végétal)
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 (bâti) ou L.151-23 (végétal)
- Augmentation à 12m de la hauteur des constructions définie dans le règlement de la zone UB
- Limitations particulières d'implantation des constructions (bande constructible, marge de recul, zone non aedificandi, alignement, emprise de construction...) : recul de 15 m
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Recul vis-à-vis des cours d'eau
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre de modération des règles de stationnement
- Recul végétalisé (largeur sur plan)
- Zone de bruit relatif au voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- zone bleue du PPRI (cf. règlement en annexe)
- zone rouge du PPRI (cf. règlement en annexe)

Emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Création d'un aménagement à 12 m d'emprise entre la Rue E. Décarsin et l'allée des Cèdres avec voie nouvelle et piste cyclable bidirectionnelle.	1202 m²
2	Commune	Élargissement de l'avenue de la Roudet	2060 m²
3	Commune	Emplacement réservé pour espace vert et bassin d'étalement – Grand Beauséjour	2037 m²
4	Commune	Élargissement du Chemin du Casse	598 m²
5	Commune	Création d'une amorce de voie nouvelle depuis le Chemin du Casse vers l'avenue Monsabert	1036 m²
6	Commune	Création d'une voie douce le long du Vert et aménagement d'un espace d'étalement des eaux	1265 m²
7	Commune	Élargissement à 12 m d'emprise de l'Avenue de l'Épinette, du Chemin de la Bécille exclu au Chemin de Verdat	3530 m²
8	Commune	Élargissement de la Rue de Toussaint et de la Rue de Barreau, sur une emprise de 12 m avec aménagement du carrefour Épinette	3 277 m²
9	Commune	Élargissement à 10 m du Chemin de Verdat	1 264 m²
10	Commune	Élargissement de la voie d'accès à la RD 1089	270 m²
11	Commune	Création d'un débouché sur l'avenue de Verdun (20m de large)	443 m²
12	Commune	Création d'une piste cyclable d'une emprise de 4m entre l'avenue de la Roudet et la rue Paul Cézanne	214 m²
13	Commune	Élargissement de la Rue P. Benoît à 12 m d'emprise, de l'Avenue de Gourinat à l'Avenue F. Mistral	247 m²
14	Commune	Création d'une connexion cyclable à 3 m d'emprise entre la rue Fontemoing et l'avenue de la Marne	125 m²
15	Commune	Élargissement à 12 m d'emprise de l'Avenue de Condat avec fossé EP en busage et piste cyclable bidirectionnelle	874 m²
16	Commune	Élargissement de la Rue de la Corbière	137 m²
17	Commune	Élargissement de la Rue des Réaux	1 408 m²
18	Commune	Extension de la station d'épuration	28589 m²
19	Commune	Création d'un cheminement piéton à 12 m d'emprise à Doumayne	1 043 m²
20	Commune	Création d'un bassin d'étalement EP Doumayne Nord	3 237 m²
21	Commune	Prolongement de l'avenue Monsabert pour bouclage avec le chemin du Casse	811 m²
22	Commune	Création d'un bassin d'étalement EP	3 970 m²
23	Commune	Création d'un bassin d'étalement EP	382 m²
24	Commune	Connexion à la voirie interne depuis la route de la Lamberte vers l'avenue Monsabert	779 m²
25	Commune	Connexion cyclable à 3,5 m d'emprise entre le lotissement le Bouscat et la Rue Jean-Raymond Guyon	127 m²
26	Commune	Création d'une connexion piétonne entre le parc de l'Épinette et la voie du lotissement des Vergers de l'Épinette	146 m²

0 250 500 1 000m

Sources : DGFIP, Cadastre, mise à jour 2021
Conception : Metropolis

Hôtel de Ville B.P.200 – 33505 Libourne cedex
Tél. 05 57 55 33 33 – Fax. 05 57 55 33 76 – contact@mairie-libourne.fr
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.
www.ville-libourne.fr

Pôle Stratégie Urbaine et Rayonnement Culturel

Direction Etudes Urbaines-Droit des Sols - Foncier

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LIBOURNE

4. Plan de zonage : 1/5 000°

PLU approuvé le : 15/12/2016
1ère Modification simplifiée du PLU approuvée le : 20/02/2020
Révision à objet unique n°2, 4, 5 et 6 approuvées le : 1er/06/2021
1ère Modification du PLU approuvée le 24/03/2022

METROPOLIS Urbanisme Architecture
10 rue du 19 mars 1962
33 130 BEGLES

Céline Lemaire Architecte D.P.L.G.
12 rue du 11 mars 1962
33 130 BEGLES

Jean-Charles Chaudet Architecte D.P.L.G.
CHAUDET Fabien, paysagiste dplg
73 rue Paul Cornelis
33 100 BORDEAUX

SCOTOPE
BOTOPE, Agence Sud-Ouest
2 boulevard Jean Jacques Rousseau
33 130 BEGLES

Rivière Hostlère & Associés
Rivière Hostlère & Associés - A.A.P.P.
33 allées de Chartres
33074 BORDEAUX CEDEX